

Liberté Égalité Fraternité

La ministre

Paris, le

- 8 JUIN 2021

Réf: 06/15230

Monsieur Bertrand MONTHUBERT Président du Conseil national de l'information géographique

Monsieur le Président.

Vous avez accepté d'assurer la présidence du Conseil national de l'information géographique (CNIG) à compter de votre nomination le 9 avril 2021 et je vous en remercie.

Le début de votre présidence coı̈ncide avec de nouvelles décisions gouvernementales d'ouverture et de réutilisation de la donnée publique à l'occasion du comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 5 février 2021 et de la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 relative à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources, qui font suite au rapport du député Éric Bothorel « pour une nouvelle ère de la politique publique de la donnée » du 23 décembre 2020.

Est attendue une collaboration plus étroite de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des porteurs de « communs » numériques que peuvent être les acteurs de la société civile.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la donnée géographique, plusieurs évolutions récentes modifient et renforcent le rôle stratégique du CNIG en matière d'animation des acteurs.

On compte parmi celles-ci la modification pour la France, début 2021, du périmètre d'application de la directive Inspire du 14 mars 2007 qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans l'Union européenne pour favoriser la protection de l'environnement; la responsabilité nouvelle des régions, issue de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en matière de coordination sur les données géographiques territoriales de référence; les préconisations du rapport au gouvernement de Madame la députée Valéria Faure-Muntian sur les données géographiques souveraines en 2018; le projet de géoplateforme conduit par l'Institut national de l'information géographique et forestière avec le soutien du fonds de transformation de l'action publique; l'arrivée d'acteurs privés utilisant ou produisant de la donnée géographique ou géolocalisée de qualité; ou encore l'ouverture du chantier « Connaissance » et l'adoption prochaine des feuilles de route de la Donnée et de l'Intelligence artificielle au sein du ministère de la transition écologique.

Pour répondre à ces évolutions, le mandat que je vous confie comporte deux priorités.

La première est de relancer au plus vite l'action du Conseil national de l'information géographique en matière de coordination des acteurs de la donnée géographique, de collaboration entre ces acteurs autour de projets communs et de production des outils nécessaires à la qualité, la diffusion et la réutilisation de la donnée géographique.

Vous pourrez associer des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences et de la nature de leurs activités aux travaux de la commission plénière et des commissions thématiques, comme le permet l'article 3 du décret du 31 janvier 2011 relatif au Conseil national de l'information géographique.

La seconde priorité est de préparer pour la fin 2021 une proposition au gouvernement de réforme des missions, de la composition et de la gouvernance du Conseil national de l'information géographique visant à conforter celui-ci dans son rôle pivot de pilotage de la donnée géographique et à établir la donnée géographique comme un point d'appui pour la connaissance des territoires et de la transition écologique.

Dans cette perspective, vous conduirez une large concertation des acteurs de la donnée géographique, de la donnée géolocalisée, de la donnée publique et privée, de l'innovation par la donnée et de la donnée de la transition écologique.

Vous identifierez également les sujets prioritaires de la donnée géographique et géolocalisée pour la France, autant sous l'angle stratégique que technique, en lien avec les politiques européennes et territoriales, et vous proposerez quelques projets collectifs, concrets, innovants et à forte valeur ajoutée à mener à moyen terme de 2 à 5 ans dans cet objectif.

Vous vous pencherez par ailleurs sur le sujet de l'établissement de « communs » et « d'espaces communs » de la donnée en matière de donnée géographique.

Pour mener votre mission, vous pourrez vous appuyer sur le commissariat général au développement durable, qui assure le secrétariat permanent du Conseil national de l'information géographique et notamment, en son sein, sur l'Ecolab du service de la recherche et de l'innovation. Vous bénéficierez également du concours d'un expert mis à disposition par l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Barbara POMPILI